

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DJS 198 DDCT Subvention (5.500 euros) à l'Association Jeunesse Education, au titre de la Jeunesse (20^e).

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018, par lequel M^{me} la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'Association Jeunesse Education ;

Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement, en date du 20 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.500 euros est attribuée à l'Association Jeunesse Education (15565 / 2018_04757), domiciliée 40, Boulevard Mortier (20^e), pour son projet « Activités sportives et culturelles ».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 65, nature 65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO